



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 113826

Texte de la question

M. Jean Tiberi interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la suite des états généraux de la sécurité à l'école qui se sont déroulés il y a plus d'un an, des établissements pilotes, appelés établissements de réinsertion scolaire ont vu le jour au printemps dernier. Ces établissements développent un projet pédagogique qui propose une scolarisation aménagée à des élèves de 13 à 16 ans déjà plusieurs fois exclus de leurs collèges. Au nombre de onze durant cette année scolaire, leur nombre devrait s'élever à vingt à la rentrée prochaine. Ils répondent à la nécessité d'apporter des solutions à des besoins différenciés exprimés par des élèves qui peinent à s'insérer dans un parcours scolaire classique et qu'il est important de mieux accompagner. Cependant le problème de la violence scolaire demeure récurrent. Il lui demande quel premier bilan le Gouvernement peut-il tirer de l'implantation des établissements de réinsertion scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113826

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7525

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)